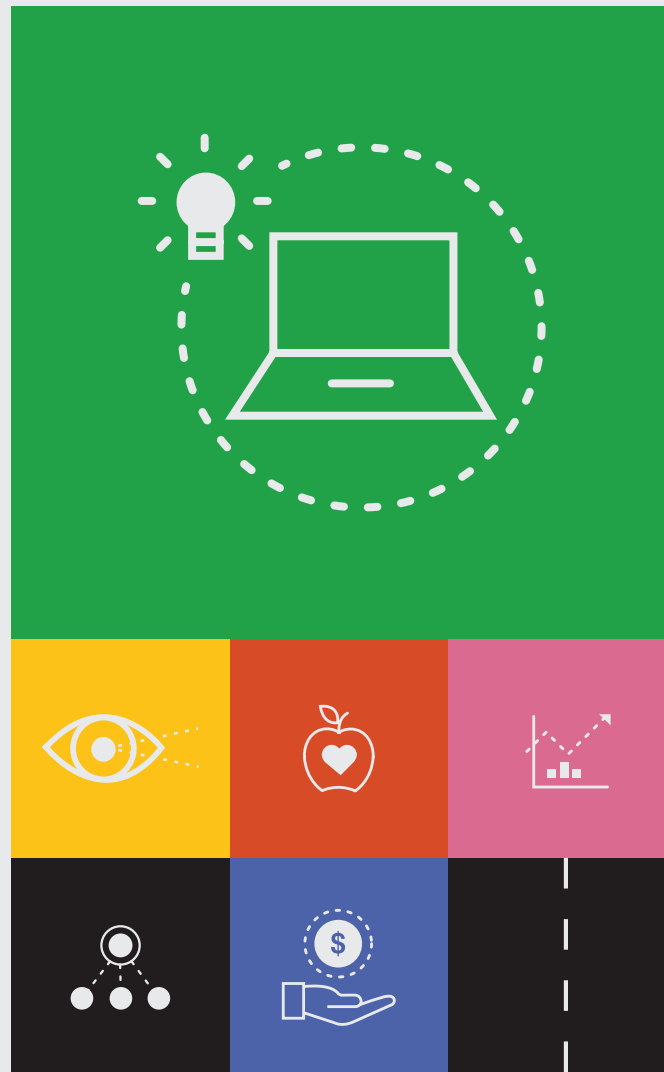


Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba

Revue du système scolaire du Manitoba

Résumé du document de travail

April 2019



Ce que nous faisons

Pour la première fois depuis des décennies, nous procédons à une revue complète du système scolaire du Manitoba de la maternelle à la 12^e année. Le Manitoba et le monde ont connu des changements importants au fil du temps, et il est important que le système d'éducation soit modernisé pour refléter ces changements.

Pourquoi nous le faisons

Les élèves du Manitoba et leur famille méritent l'excellence dans l'éducation. Une bonne éducation peut mettre les élèves sur la voie de la réussite, que ce soit dans le marché du travail, dans les études postsecondaires et dans la vie en général.

L'objectif de cette revue consiste à trouver les meilleures façons d'améliorer le système scolaire du Manitoba pour que nos élèves puissent réussir dans la communauté mondiale d'aujourd'hui, peu importe la voie qu'ils choisissent.

Comment y participer

Nous voulons votre aide pour bâtir l'avenir du système scolaire du Manitoba.

Il existe plusieurs façons de prendre part à la discussion :

- Remplir un sondage en ligne pour donner votre avis sur les questions liées à l'éducation qui sont importantes pour vous; un sondage accessible au grand public et un sondage s'adressant expressément aux enseignants se trouvent à : <https://www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/consultation.html>
- Envoyer une présentation écrite à la Commission par courriel, par télécopieur ou par la poste; cette soumission devrait suivre les lignes directrices se trouvant en ligne à : www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/presentation.html
- Assister à un atelier interactif pour prendre part à la conversation sur les six domaines d'intérêt de l'examen dans une atmosphère informelle propice à la discussion ouverte et au dialogue communautaire; il est possible de connaître les dates et les lieux en se rendant à <https://www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/consultation.html> ou encore en composant le 204 945 4135 ou, sans frais, le 877 491-2657.
- Soumettre un mémoire officiel à la Commission par courriel, par télécopieur ou par la poste; tous les mémoires seront considérés comme une demande de présentation à une audience publique et seront publiés en ligne sur le site Web de la Commission :
 - Les mémoires doivent suivre le modèle se trouvant à : <https://www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/consultation.html>
 - Un seul mémoire par personne ou organisme sera accepté
 - Certains groupes seront invités à faire une présentation à la Commission

La Commission organisera aussi des réunions avec des groupes d'intervenants, y compris le groupe le plus important : les élèves. Elle tiendra au moins un forum de mobilisation des élèves d'une journée et s'informerera pour voir s'il est nécessaire d'ajouter d'autres consultations.

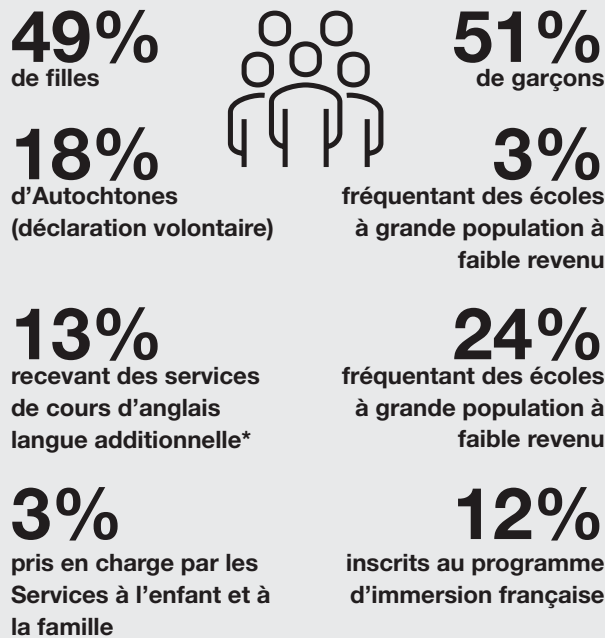
La Commission tiendra aussi compte des demandes de rencontres et y consentira en fonction du calendrier et de la disponibilité.

État actuel du système scolaire du Manitoba

Nos élèves

La population manitobaine d'élèves de la maternelle à la 12^e année est très diversifiée, les élèves de nos écoles parlant une dizaine de langues.

Voici un aperçu des élèves et de leurs besoins diversifiés :



*Écoles publiques seulement

Nos écoles

L'éducation est obligatoire pour les enfants âgés de 7 à 18 ans au Manitoba. Les élèves peuvent fréquenter des écoles publiques ou indépendantes.



Écoles publiques

- 90 % de la population des élèves (188 744 élèves)*
- 699 écoles publiques
- Régies par la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'administration scolaire et leurs règlements d'application
- Les droits et les obligations du ministre, des commissions scolaires, des directeurs, des enseignants, des parents et des élèves sont décrits dans la loi
- Les commissions scolaires élues sont responsables de la prestation de l'éducation

*Inscriptions au 30 septembre 2018



Écoles indépendantes

- 10 % de la population des élèves (20 052 élèves)*
- Comprennent les écoles confessionnelles, privées, Montessori, communautaires, ainsi que les écoles des colonies.



Écoles indépendantes subventionnées

- 7 % (14 474 élèves)*
- 62 écoles
- Utilisent le programme d'études provincial, emploient des enseignants brevetés du Manitoba et doivent satisfaire aux exigences provinciales

Écoles indépendantes non subventionnées

- 1 % (1 870 élèves)*
- 49 écoles
- Ne sont pas tenues de satisfaire aux exigences provinciales, mais doivent fournir un programme pédagogique qui équivaut à celui d'une école publique

Enseignement à domicile

- 2 % (3 708 élèves)*
- Les parents choisissent de s'occuper de l'enseignement de leur enfant et obtiennent des ressources et du matériel pour le programme d'études

*Inscriptions au 30 septembre 2018



Éducation en langue française

- La Division scolaire franco-manitobaine offre le programme de français langue maternelle (le programme en langue française)
- Le programme d'immersion est offert par 23 divisions scolaires

Domaines d'intérêt de la revue

La revue portera sur six domaines d'intérêt. Nous souhaitons obtenir vos commentaires sur tous ces domaines ou ceux de votre choix. Chaque domaine d'intérêt commence par quelques questions, qui sont suivies d'information générale pour vous faire réfléchir sur les sujets et vous préparer à vous joindre à la conversation.

Domaine d'intérêt 1 : Vision à long terme

Quels devraient être les buts et la finalité de l'éducation de la maternelle à la 12^e année dans un monde en mutation rapide?

Quelles sont les forces et les faiblesses du système actuel?

Quels sont les acquis les plus importants que les élèves devraient tirer de leur éducation de la maternelle à la 12^e année?

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré dans notre système pour aider les élèves à atteindre ces buts importants?

Ce domaine d'intérêt soutient l'objectif général de la revue qui est de trouver les meilleures façons d'améliorer le système scolaire du Manitoba pour que nos élèves puissent réussir dans la communauté mondiale d'aujourd'hui.

Environ 50% 

des élèves des premières années et des années intermédiaires répondent aux attentes provinciales en matière de lecture et d'écriture

Environ 90%

des élèves réussissent les cours de mathématiques et de langue de la 9^e année, mais seulement 40 % ont une note d'au moins 80 %



Près de 80%

des élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires dans les délais prévus, mais moins de 50 % des élèves Autochtones obtiennent leur diplôme dans les quatre années suivant le commencement de la 9^e année



Domaine d'intérêt 2 : Apprentissage des élèves

Quelles sont les conditions requises pour atteindre l'excellence en matière de réussite scolaire et de résultats d'apprentissage au Manitoba?

Qui est responsable en définitive de la réussite des élèves?

Au cours des 15 dernières années, les élèves du Manitoba n'ont pas suivi la progression des élèves des autres provinces et dans le monde. L'examen vise à trouver des façons d'améliorer la réussite et les accomplissements des élèves.



Moins de 40%

des élèves des premières années et des années intermédiaires répondent aux attentes provinciales relatives aux mathématiques

14% des Manitobains âgés de 25 à 64 ans n'ont pas leur diplôme d'études secondaires

Pour 28%

le plus haut niveau d'études est le niveau secondaire



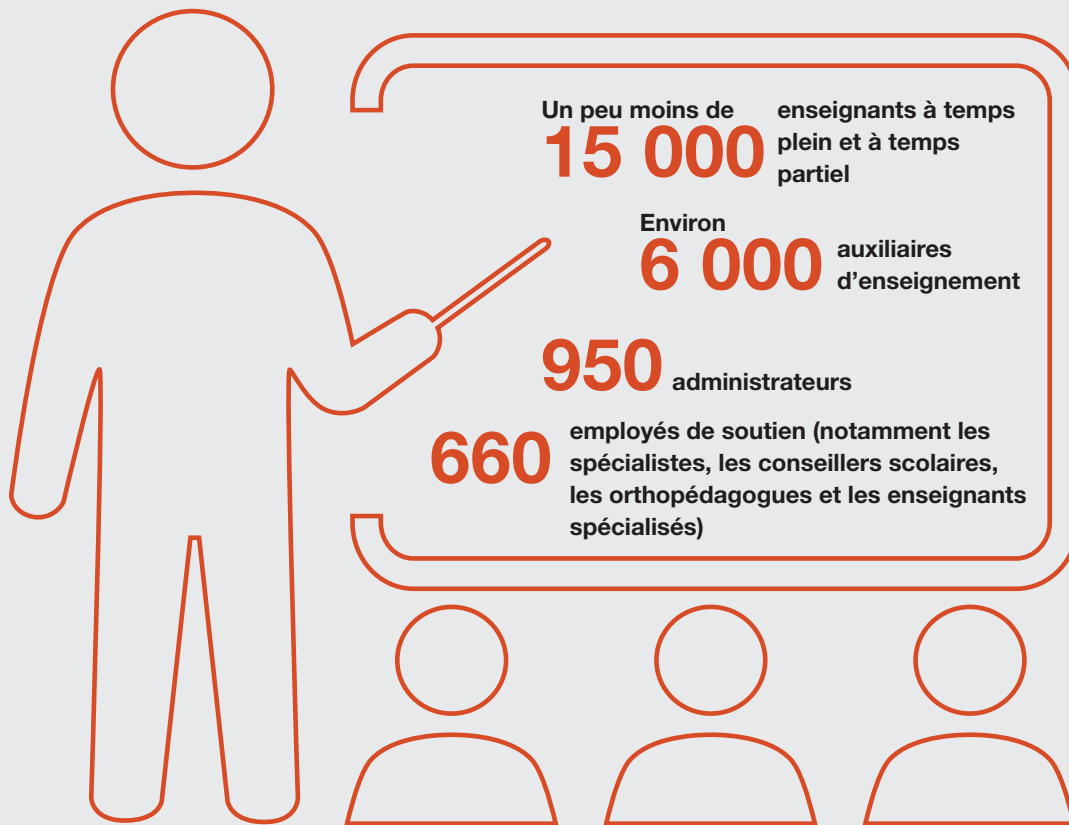
58% ont fait des études postsecondaires (métiers, collège ou université)



Domaine d'intérêt 3 : Enseignement

De quelle façon les enseignants et les dirigeants scolaires peuvent-ils devenir le plus efficaces possible? Quelles améliorations les enseignants pourraient-ils faire pour mieux aider les élèves à atteindre leurs buts?

Dans la province, près de 22 000 personnes soutiennent nos élèves tout au long de leur parcours éducatif. Les enseignants et les dirigeants scolaires ont la plus grande incidence sur l'apprentissage des élèves, et leur réussite est la clé de la réussite de leurs élèves.



Les enseignants qui sont formés et instruits au Manitoba possèdent l'une des deux options suivantes :

- a) un grade de premier cycle et un baccalauréat en éducation de deux ans obtenu après le grade
- b) un grade de premier cycle et un diplôme d'éducation obtenus simultanément dans le cadre d'un programme intégré

Les programmes sont habituellement organisés en fonction des années primaires, intermédiaires ou secondaires.

Pour travailler dans une école primaire ou une école indépendante subventionnée, les enseignants au Manitoba doivent posséder :

- ✪ Un brevet d'enseignement valide du Manitoba

Une fois brevetés, les enseignants peuvent être embauchés et affectés par leur employeur, soit une commission scolaire (école publique), soit une école indépendante subventionnée. L'employeur est chargé d'évaluer la performance des enseignants et de fournir des occasions de formation professionnelle.

Il y a dix journées pédagogiques par année scolaire :

- Au moins cinq sont réservées à la formation professionnelle des enseignants
- Les autres sont réservées au perfectionnement professionnel, aux rencontres parents-enseignants, à l'administration et à l'évaluation des élèves

Domaine d'intérêt 4 : Responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves

Comment peut-on favoriser, au sein du système d'éducation, un sens plus aigu de responsabilisation commune concernant l'apprentissage des élèves? Le système actuel fournit-il des résultats d'apprentissage équitables pour tous les élèves?

Lorsque les parents envoient leurs enfants à l'école, ils veulent que les professionnels utilisent leurs connaissances, compétences et expertise pour aider tous les élèves à apprendre et à exploiter et à atteindre leur potentiel. Les écoles jouent un rôle de premier plan dans l'apprentissage, la réussite et le bien-être des élèves.



D'autres personnes jouent aussi un rôle dans le soutien du système d'éducation. Par exemple, selon les recherches, lorsque les parents font la lecture à leurs enfants, cela a une incidence sur les niveaux de littératie des enfants. Toutefois, les habiletés et le temps dont disposent les parents peuvent varier et cette activité n'est pas toujours possible.

Autant que possible, lorsque chaque personne ayant un rôle à jouer s'acquitte de ce rôle, les élèves ont de meilleures chances de réussir.

Les élèves ont le droit :	Les élèves ont l'obligation :
<ul style="list-style-type: none"> ■ D'obtenir une éducation de qualité ■ De subir régulièrement des tests et des évaluations mesurant leur performance scolaire ■ De consulter leur dossier scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ De se présenter assidûment et ponctuellement à l'école et aux cours ■ De respecter les politiques disciplinaires des élèves et le code de conduite de l'école ■ De faire les devoirs et les travaux connexes ■ De traiter avec respect les biens de l'école et des autres personnes à l'école

Qu'est-ce qui doit être fait?	Qui est responsable?
Enseigner consciencieusement et fidèlement	Enseignants
Réaliser l'évaluation continue de l'apprentissage des élèves	Enseignants
Procéder à l'évaluation et à l'avancement des élèves dans l'école	Directeurs
Préparer les nouveaux enseignants en leur permettant d'acquérir des connaissances et des habiletés	Facultés d'éducation
Breveter les enseignants	Éducation et Formation Manitoba
Approuver les programmes d'études provinciaux	Ministre
Communiquer l'information concernant la réussite des élèves et l'efficacité des programmes	Ministre
Embaucher et affecter les enseignants	Commissions scolaires
Fournir du perfectionnement professionnel aux enseignants	Commissions scolaires

Domaine d'intérêt 5 : Gouvernance

Quels types de structure de gouvernance sont nécessaires pour créer un système d'éducation coordonné et pertinent?

Devrait-il y avoir des modifications quant à la manière dont les écoles, les divisions scolaires, les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation et de la Formation sont organisés? Si oui, quelles sont les modifications requises?

Devrait-il y avoir des modifications quant aux rôles des personnes et à la manière dont les décisions sont prises? Si oui, quelles modifications?

À l'heure actuelle, le Manitoba compte :

- 37 commissions scolaires publiques
- 5 à 11 commissaires par commission
- 297 commissaires d'école en tout
- 110 directeurs généraux, directeurs généraux adjoints et directeurs

Domaine d'intérêt 6 : Financement

Quelles mesures sont requises afin de veiller à ce que le système d'éducation soit durable et offre des occasions d'apprentissage équitables à tous les enfants et les jeunes?

Le système scolaire actuel est-il durable et adéquatement financé?

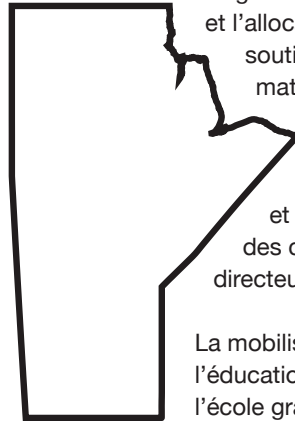
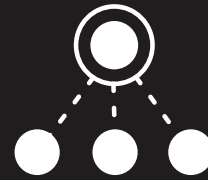
Le gouvernement provincial et les commissions scolaires se partagent la responsabilité quant au financement de l'éducation de la maternelle à la 12^e année. La responsabilité et la durabilité financières sont essentielles à l'amélioration de notre système scolaire.

En 2019-2020, le gouvernement provincial investit:

1,329 milliard de dollars
dans les commissions
scolaires publiques

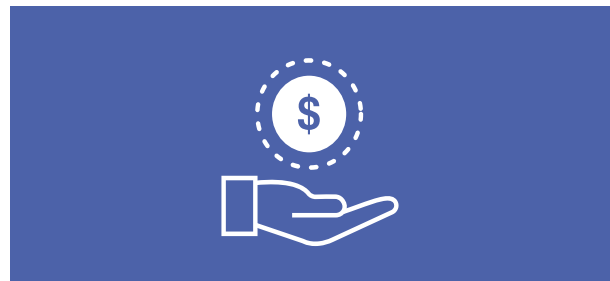
1,4 milliard de dollars
dans l'éducation de la
maternelle à la 12^e année

80 millions de dollars
dans les écoles indépendantes
subventionnées



Le gouvernement assure la direction et l'allocation des ressources qui soutiennent les programmes de la maternelle à la 12^e année. La Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'administration scolaire énoncent les droits et les obligations du ministre, des commissions scolaires, des directeurs, des parents et des élèves.

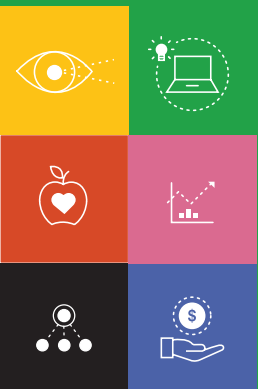
La mobilisation locale à l'égard de l'éducation a aussi lieu à l'échelle de l'école grâce à des groupes comme les conseils consultatifs pour la direction des écoles et les conseils de parents.



Les coûts de fonctionnement totaux du système scolaire public en 2018-2019 dépassent 2,4 milliards de dollars. Ces frais sont couverts par une combinaison de subventions provinciales et d'impôts fonciers pour l'éducation.

Le Manitoba dépense plus par étudiants que toutes les autres provinces, sauf l'Alberta, dans les écoles publiques et indépendantes subventionnées. Malgré les hausses régulières du financement, le système global n'atteint pas les niveaux souhaités en matière de réussite scolaire et de résultats d'apprentissage.

Bien que le présent examen ne porte pas sur les détails techniques concernant les modèles de financement, l'imposition locale, la rémunération des enseignants, et les pensions et les avantages sociaux des enseignants, vos commentaires concernant la direction que la province devrait prendre selon vous pour assurer une utilisation optimale des sommes servant à soutenir l'éducation sont les bienvenus.



**Manitoba's Commission on
Kindergarten to Grade 12 Education
Secretariat**

470 - 800 Portage Avenue
Winnipeg MB R3G 0N4

manitoba.ca/educationreview
K12educationcommission@gov.mb.ca

Phone: 204-945-4135
Toll Free: 877-491-2657
Fax: 204-945-0221

**Commission sur l'éducation de la
maternelle à la 12^e année du Manitoba
Secrétariat**

470 – 800 avenue Portage
Winnipeg MB R3G 0N4

manitoba.ca/revueeducation
commissioneducationM12@gov.mb.ca

Téléphone : 204 945-4135
Sans frais : 877 491-2657
Télécopieur : 204 945-0221